

La Propriété industrielle

Revue mensuelle des Bureaux internationaux réunis
pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI)
Genève

86^e année

N° 5

Mai 1970

Sommaire

	Pages
ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
Communiqué de presse relatif à l'entrée en vigueur de la Convention OMPI . . .	142
Adhésion à la Convention OMPI. Canada, Malawi	143
Notification relative à l'application des clauses transitoires de la Convention OMPI. Luxembourg	143
UNIONS INTERNATIONALES	
Union de Paris.	
Adhésion à l'Acte de Stockholm. Canada, Malawi	143
Notification relative à l'application des clauses transitoires de l'Acte de Stock- holm. Luxembourg	144
Union de Madrid. (Marques)	
Déclaration concernant l'article 3 ^{bis} de l'Acte de Nice. Hongrie	144
Notification relative à l'application des clauses transitoires de l'Acte de Stock- holm. Luxembourg	144
LÉGISLATION	
Italie. Décrets concernant la protection temporaire des droits de propriété indus- trielle à vingt-quatre expositions (des 19 février, 7 et 14 mars 1970)	145
ÉTUDES GÉNÉRALES	
Analyse — du point de vue du déposant étranger — de certaines dispositions de la législation des Etats-Unis d'Amérique sur les brevets (John H. Schneider) . .	146
La demande internationale de brevet selon le plan de PCT considérée en tant que partie de l'état de la technique (Romuald Singer)	149
LETTRES DE CORRESPONDANTS	
Lettre de l'Inde (S. B. Shah)	155
NOUVELLES DIVERSES	
Espagne. Changement d'adresse du « Registro de la Propiedad Industrial »	162
Nouvelle-Zélande. Nomination d'un nouveau « Commissioner of Patents, Designs and Trade Marks »	162
Pologne. Nomination d'un nouveau Président de l'Office des brevets	162
BIBLIOGRAPHIE	162
CALENDRIER DES RÉUNIONS	
Réunions des BIRPI	163
Réunions d'autres Organisations internationales s'occupant de propriété intellec- tuelle	164

© BIRPI 1970

La reproduction des articles et des traductions de textes législatifs, publiés dans la présente revue, n'est autorisée
qu'avec l'accord préalable des BIRPI

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Communiqué de presse

Le Directeur des BIRPI a envoyé aux agences de presse et d'information, aux missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, aux administrations compétentes des Etats membres des Unions de Paris et de Berne et aux organisations internationales intéressées le communiqué de presse suivant:

« Le 26 avril 1970 est entrée en vigueur la Convention qui institue une nouvelle organisation internationale à caractère intergouvernemental:

l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle dont le sigle est OMPI¹.

Cette organisation sera la continuation des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) dont le siège est à Genève, près de la Place des Nations.

Elle a pour but:

- i) de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde par la coopération des Etats, et
- ii) d'assurer une coordination administrative dans la gestion des conventions internationales protégeant la propriété industrielle (brevets d'invention, marques de fabrique, dessins et modèles industriels, appellations d'origine) et la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur).

L'OMPI se substituera progressivement aux BIRPI, jusqu'à ce que les 85 Etats parties actuellement à ces conventions soient devenus membres de l'OMPI.

Les premières réunions des divers organes de l'OMPI se tiendront fin septembre prochain à Genève.

En attendant la désignation et l'entrée en fonctions du premier Directeur général de l'OMPI, les tâches qui lui incombent sont assurées par le Directeur des BIRPI.»

* * *

A l'occasion de l'entrée en vigueur de l'OMPI, le Directeur des BIRPI a offert, le 24 avril 1970, une réception aux membres du personnel.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1970, p. 75.

Adhésion à la Convention OMPI**CANADA***Notification du Directeur des BIRPI aux Gouvernements des pays invités à la Conférence de Stockholm*

Le Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) présente ses compliments à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de et, conformément aux dispositions de la Convention précitée, a l'honneur de lui notifier que le Gouvernement du Canada a déposé, le 26 mars 1970, son instrument d'adhésion, en date du 16 mars 1970, à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le Canada a rempli la condition prévue à l'article 14.2) de la Convention en adhérant simultanément à

- l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris avec la limitation prévue par l'article 20.1)b)i) dudit Acte, qui permet de stipuler que l'adhésion n'est pas applicable aux articles 1 à 12,
- et à l'Acte de Stockholm de la Convention de Berne avec la limitation prévue par l'article 28.1)b)i) dudit Acte, qui permet de stipuler que l'adhésion n'est pas applicable aux articles 1 à 21 et au Protocole relatif aux pays en voie de développement.

En application de l'article 15.2), la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) entrera en vigueur, à l'égard du Canada, trois mois après la date de dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 26 juin 1970.

Genève, le 7 avril 1970.

Notification OMPI N° 20

Notification relative à l'application des clauses transitoires de la Convention OMPI**LUXEMBOURG***Notification du Directeur des BIRPI aux Gouvernements des pays invités à la Conférence de Stockholm*

Le Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) présente ses compliments à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de et, conformément aux dispositions de l'instrument international précité, adoptées à Stockholm, a l'honneur de lui notifier la notification déposée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et aux termes de laquelle celui-ci entend se prévaloir des dispositions de l'article 21.2)a) de la Convention.

Cette notification prend effet à la date de sa réception, soit le 20 mars 1970.

En application dudit article, le Grand-Duché de Luxembourg, qui est membre de l'Union de Paris et de l'Union de Berne mais qui n'est pas encore devenu partie à la Conven-

tion OMPI, pourra, pendant cinq ans à compter du 26 avril 1970, date de l'entrée en vigueur de celle-ci, exercer les mêmes droits que s'il y était partie.

Genève, le 21 avril 1970.

Notification OMPI N° 21

Adhésion à la Convention OMPI**MALAWI***Notification du Directeur des BIRPI aux Gouvernements des pays invités à la Conférence de Stockholm*

Le Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) présente ses compliments à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de et, conformément aux dispositions de la Convention précitée, a l'honneur de lui notifier que le Gouvernement de la République du Malawi a déposé, le 11 mars 1970, son instrument d'adhésion, en date du 18 février 1970, à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

La République du Malawi a rempli la condition prévue à l'article 14.2) de la Convention en adhérant simultanément à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris dans sa totalité.

En application de l'article 15.2), la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) entrera en vigueur, à l'égard de la République du Malawi, trois mois après la date de dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 11 juin 1970.

Genève, le 25 mars 1970.

Notification OMPI N° 19

UNIONS INTERNATIONALES**Union de Paris
pour la protection de la propriété industrielle****CANADA****Adhésion à l'Acte de Stockholm
de la Convention de Paris pour la protection
de la propriété industrielle***Notification du Directeur des BIRPI aux Gouvernements des pays unionistes*

Le Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) présente ses compliments à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et, conformément aux dispositions de l'instrument

international précité, adoptées à Stockholm, a l'honneur de lui notifier que le Gouvernement du Canada a déposé, le 26 mars 1970, son instrument d'adhésion, en date du 16 mars 1970, à la Convention de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, telle que révisée à Stockholm le 14 juillet 1967, en déclarant que son adhésion n'est pas applicable aux articles 1 à 12.

En application des dispositions de l'article 20.2)c) et 3), l'Acte de Stockholm de ladite Convention entrera en vigueur, à l'égard du Canada, trois mois après la date de la présente notification, soit le 7 juillet 1970.

Genève, le 7 avril 1970.

Notification Paris N° 18

MALAWI

Adhésion à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle

*Notification du Directeur des BIRPI aux Gouvernements
des pays unionistes*

Le Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) présente ses compliments à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et, conformément aux dispositions de l'instrument international précité, adoptées à Stockholm, a l'honneur de lui notifier que le Gouvernement de la République du Malawi a déposé, le 11 mars 1970, son instrument d'adhésion, en date du 18 février 1970, de la Convention de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, telle que révisée à Stockholm le 14 juillet 1967.

En application des dispositions de l'article 20.2)c) et 3), l'Acte de Stockholm de ladite Convention entrera en vigueur, à l'égard de la République du Malawi, trois mois après la date de la présente notification, soit le 25 juin 1970.

Genève, le 25 mars 1970.

Notification Paris N° 17

LUXEMBOURG

Notification relative à l'application des clauses transitoires de l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle

*Notification du Directeur des BIRPI aux Gouvernements
des pays unionistes*

Le Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) présente ses compliments à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et, conformément aux dispositions de l'instrument

international précité, adoptées à Stockholm, a l'honneur de lui notifier la notification déposée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et aux termes de laquelle celui-ci entend se prévaloir des dispositions de l'article 30.2) de la Convention de Paris.

Cette notification prend effet à la date de sa réception, soit le 20 mars 1970.

En application dudit article, le Grand-Duché de Luxembourg, qui est membre de l'Union de Paris, peut, pendant cinq ans à compter du 26 avril 1970, date de l'entrée en vigueur de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), exercer les droits prévus par les articles 13 à 17 de l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris, comme s'il était lié par ces articles.

Genève, le 21 avril 1970.

Notification Paris N° 19

Union de Madrid (Marques)

HONGRIE

Déclaration concernant l'article 3^{bis} de l'Acte de Nice

D'après une communication du Département politique fédéral suisse, la note suivante a été adressée par les Ambassades de la Confédération suisse dans les pays de l'Union de Paris aux Ministères des Affaires étrangères de ces pays:

« Par note du 31 mars 1970, l'Ambassade de la République Populaire Hongroise à Berne a fait part au Département Politique Fédéral d'une déclaration aux termes de laquelle la République Populaire Hongroise invoque le bénéfice de l'article 3^{bis}, alinéa 1), de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce du 14 avril 1891, révisé à Nice le 15 juin 1957.

En application de l'article 3^{bis}, alinéa 2) dudit Arrangement, la déclaration de la Hongrie prendra effet le 30 octobre 1970. »

LUXEMBOURG

Notification relative à l'application des clauses transitoires de l'Acte de Stockholm de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

*Notification du Directeur des BIRPI aux Gouvernements
des pays unionistes*

Le Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI) présente ses compliments à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et, conformément aux dispositions de l'instrument international précité, adoptées à Stockholm, a l'honneur de lui notifier la notification déposée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et aux termes de laquelle celui-

ei entend se prévaloir des dispositions de l'article 18.2) dudit Arrangement.

Cette notification prend effet à la date de sa réception, soit le 20 mars 1970.

En application dudit article, le Grand-Duché de Luxembourg, qui est membre de l'Union particulière de Madrid, pourra, pendant cinq ans à compter du 26 avril 1970, date de

l'entrée en vigueur de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), exercer les droits prévus par les articles 10 à 13 de l'Acte de Stockholm dudit Arrangement, comme s'il était lié par ces articles.

Genève, le 21 avril 1970.

Notification Madrid (Marques) N° 6

LÉGISLATION

ITALIE

Décrets concernant la protection temporaire des droits de propriété industrielle à vingt-quatre expositions

(des 19 février, 7 et 14 mars 1970)¹

Article unique

Les inventions industrielles, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles et les marques concernant les objets qui figurent aux expositions suivantes:

- VII^a Fiera internazionale del libro per l'infanzia e la gioventù — IV^a Mostra internazionale degli illustratori (Bologne, 1^{er} au 15 avril 1970);
- XLVIII^a Fiera di Milano - Campionaria internazionale (Milan, 14 au 25 avril 1970);
- Salone-mercato dell'abbigliamento MODASELEZIONE (Turin, 16 au 19 avril 1970);
- XXXIV^a Mostra-mercato internazionale dell'artigianato (Florence, 24 avril au 7 mai 1970);
- XVI^o Salone nazionale della calzatura, macchine, pelletterie, materie prime e accessori (Padoue, 25 au 28 avril 1970);
- III^a Salone internazionale della profumeria e cosmesi (Bologne, 28 avril au 3 mai 1970);
- VI^a Mostra internazionale supermercati (tecniche - prodotti - attrezzature) (Parme, 29 avril au 3 mai 1970);
- MITAM - Mercato internazionale del tessile per l'abbigliamento-arredamento (Milan, 5 au 8 mai 1970);
- Salone nazionale ferramenta, utensileria e casalinghi (Naples, 5 au 10 mai 1970);
- I^a FIMEVA - Fiera internazionale della meccanica varia ed affini (Bari, 9 au 19 mai 1970);
- VI^a Settimana della vita collettiva (Rome, 11 au 17 mai 1970);
- EURODOMUS 3^a - Mostra pilota della casa moderna (Milan, 14 au 24 mai 1970);

XXXIV^a Fiera campionaria internazionale (Bologne, 16 au 31 mai 1970);

XXV^a Fiera del Mediterraneo (Palerme, 23 mai au 7 juin 1970);

XLVIII^a Fiera di Padova - Campionaria internazionale (Padoue, 27 mai au 7 juin 1970);

III^o SIR - Salone internazionale del regalo (Naples, 28 mai au 2 juin 1970);

XVII^a Mostra internazionale avicola (Varese, 30 mai au 2 juin 1970);

XVIII^a Fiera di Roma - Campionaria nazionale (Rome, 30 mai au 14 juin 1970);

II^o MOBILEVANTE - Fiera internazionale del mobile e dell'arredamento (Bari, 31 mai au 7 juin 1970);

IV^o Salone internazionale dell'aeronautica e dello spazio (Turin, 5 au 14 juin 1970);

XXII^a Fiera di Trieste - Campionaria internazionale (Trieste, 14 au 28 juin 1970);

XXXI^a Fiera di Messina - Campionaria internazionale (Messine, 2 au 16 août 1970);

XXIV^a Fiera campionaria nazionale Friuli - Venezia Giulia (Pordeuone, 30 août au 13 septembre 1970);

XIII^o Salone internazionale dell'alimentazione (Bologne, 12 au 20 septembre 1970)

jouiront de la protection temporaire prévue par les lois n° 1127, du 29 juin 1939², n° 1411, du 25 août 1940³, n° 929, du 21 juin 1942⁴, et n° 514, du 1^{er} juillet 1959⁵.

¹ Communications officielles de l'Administration italienne.

² Voir *La Propriété industrielle*, 1929, p. 124; 1940, p. 84.

³ *Ibid.*, 1940, p. 196.

⁴ *Ibid.*, 1942, p. 168.

⁵ *Ibid.*, 1960, p. 23.

ÉTUDES GÉNÉRALES

**Analyse — du point de vue du déposant étranger —
de certaines dispositions de la législation des États-Unis
d'Amérique sur les brevets**

John H. SCHNEIDER, Assistant US Patent Commissioner

**La demande internationale de brevet selon le plan
de PCT considérée en tant que partie de l'état de
la technique ***

Romuald SINGER

* Texte modifié d'une conférence prononcée le 20 novembre 1969 lors d'une réunion, à Munich, du comité consultatif de la Commission de la propriété industrielle et du droit d'auteur de la Société des ingénieurs allemands.

LETTRES DE CORRESPONDANTS

Lettre de l'Inde *

S. B. SHAH

* Traduction des BIRPI.

NOUVELLES DIVERSES

ESPAGNE

Changement d'adress du « Registro de la Propiedad Industrial »

Nous avons appris le changement d'adresse du « Registro de la Propiedad Industrial » d'Espagne. Toute correspondance concernant cette Administration devra dès maintenant être envoyée à l'adresse suivante:

Registro de la Propiedad Industrial
Calle de Pradillo, N° 66
MADRID 2

NOUVELLE-ZÉLANDE

Nomination d'un nouveau « Commissioner of Patents, Designs and Trade Marks »

Nous apprenons que M. C. W. Wadham a été nommé *Commissioner of Patents, Designs and Trade Marks* de Nouvelle-Zélande et est entré en fonction le 3 février 1970.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter M. C. W. Wadham de sa nomination.

POLOGNE

Nomination d'un nouveau Président de l'Office des brevets

Nous apprenons que M. Jacek Szomanski a été nommé Président de l'Office des brevets de la République populaire de Pologne et est entré en fonction le 7 mars 1970.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter M. Jacek Szomanski de sa nomination.

BIBLIOGRAPHIE

Sélection de nouveaux ouvrages

- BERGIER (Jacques). *Espionnage (L') industriel*. Paris, Hachette, 1969. - 256 p.
- FERNANDEZ NOVOA (Carlos). *Protección (La) internacional de las denominaciones geográficas de los productos*. Madrid, Ed. Tecnos, 1970. - 228 p.
- HULSMAN (H. N.). *Bibliografie van in Nederlandl verschenen dissertaties inzake het recht van de industriële en intellectuele eigendom*. Amsterdam, 1968. - 13 p.
- KOCH (Wolfgang) & ALBAT (Hans). *Sozialistisches Patentrecht, politische, ökonomische und rechtliche Probleme beim Abschluss von Lizenzverträgen zwischen Partnern aus der DDR und dem kapitalistischen Wirtschaftsgebiet*. 1963. - 97 p. Amt für Erfindung- und Patentwesen der DDR. Fernstudium. 4. Lehrgang.
- MESTRAL (Laurent de). *Obtention (L') et le maintien du brevet, condition de fond, exclusions et causes de nullité*. Lausanne, R. Thonney-Dupraz, 1969. - 311 p.
- WOLFERING (Herbert). *Potentiaalsordnung mit Nebenvorschriften und Gebührenordnungen, Textausgabe*. Cologne, C. Heymann, 1969. - 180 p.

CALENDRIER DES RÉUNIONS

Réunions des BIRPI

- 19 au 21 mai 1970 (Genève) — Comité préparatoire ad hoc pour la revision de la Convention de Berne**
But: Elaborer une version préliminaire des propositions de revision de la Convention de Berne — *Invitations:* Allemagne (Rép. féd.), France, Inde, Italie, Mexique, Royaume-Uni, Tunisie, Yougoslavie — *Observateurs:* Etats-Unis d'Amérique, Kenya — *Observateurs ne participant pas à la discussion:* Tous les autres Etats membres de l'Union de Berne ou parties à la Convention universelle sur le droit d'auteur; représentants d'organisations internationales non gouvernementales désignés
- 25 mai au 19 juin 1970 (Washington) — Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**
But: Négociations et conclusion du Traité de coopération en matière de brevets — *Invitations avec droit de vote:* Les Etats membres de l'Union de Paris — *Etats observateurs:* Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées, non membres de l'Union de Paris — *Observateurs:* Organisations intergouvernementales: Organisation des Nations Unies, Organisation internationale du travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Institut international pour l'unification du droit privé, Institut International des Brevets, Office africain et malgache de la propriété industrielle, Commission des Communautés européennes, Conseil de l'Europe, Association européenne de libre échange, Centre de développement industriel pour les Etats arabes, Conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets, Association latino-américaine de libre échange, Organisation des Etats américains, Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centraméricaine. *Organisations non gouvernementales:* Asian Patent Attorneys' Association, Comité des Instituts nationaux d'agents de brevets, Conseil des Fédérations industrielles d'Europe, Association européenne pour l'administration de la recherche industrielle, Association interaméricaine de propriété industrielle, Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, Chambre de commerce internationale, International Federation of Inventors' Associations, Fédération internationale des ingénieurs-conseils en propriété industrielle, Pacific Association for Industrial Property, Union européenne des agents de brevets, Union des industries de la Communauté européenne.
- 15 juin 1970 (Washington) — Groupe de travail pour le financement du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**
But: Etudier les répercussions financières de la « période de démarrage » du Traité de coopération en matière de brevets — *Invitations:* Allemagne (Rép. féd.), Etats-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique
- 29 et 30 juin 1970 (Genève) — Sous-commission du Comité d'experts pour la classification internationale des produits et des services (Marques)**
But: Examen des propositions de modifications et de compléments à apporter à la classification internationale — *Invitations:* Membres de la Sous-commission
- 29 juin au 3 juillet 1970 (Londres) — Comité ad hoc mixte sur la Classification internationale des brevets — Groupe de travail V (2^e session)**
But: Supervision de l'application uniforme de la classification — *Invitations:* Allemagne (Rép. féd.), Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union soviétique — *Note:* Réunion convoquée conjointement avec le Conseil de l'Europe
- 1^{er} au 10 juillet 1970 (Genève) — Comité d'experts pour la classification internationale des produits et des services (Marques)**
But: Décision sur les propositions de modifications et de compléments à apporter à la classification internationale — *Invitations:* Tous les Etats membres de l'Union de Paris — *Observateurs:* Tous les Etats membres de l'Union de Paris
- 13 au 17 juillet 1970 (Genève) — Comité ad hoc mixte sur la Classification internationale des brevets — Bureau (3^e session)**
But: Supervision et coordination des activités des Groupes de travail — *Invitations:* Allemagne (Rép. féd.), Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Union soviétique — *Observateurs:* Institut International des Brevets — *Note:* Réunion convoquée conjointement avec le Conseil de l'Europe
- 14 et 15 septembre 1970 (Genève) — Sous-comité pour le bâtiment du siège des BIRPI (Sous-comité du Comité de coordination interunions) (2^e session)**
Buts: Projets pour l'extension du bâtiment du siège des BIRPI — *Invitations:* Allemagne (Rép. féd.), Argentine, Cameroun, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Suisse, Union soviétique
- 16 au 18 septembre 1970 (Genève) — Comité de l'Union de Paris pour la coopération internationale en matière de méthodes de recherches documentaires entre Offices de brevets (ICIREPAT) — Comité plénier (2^e session)**
- 21 au 29 septembre 1970 (Genève) — Organes administratifs de l'OMPI et des Unions de Paris, Berne, Nice et Lisbonne (organes à préciser ultérieurement)**
But: Etablissement des nouveaux organes comme suite à l'entrée en vigueur de certains des textes de Stockholm (1967); élections; budget et programme; autres questions administratives — *Invitations:* Etats membres de l'OMPI et des Unions de Paris, Berne, Nice et Lisbonne — *Observateurs:* Seront annoncés ultérieurement
- 6 au 9 octobre 1970 (Madrid) — Comité ad hoc mixte sur la Classification internationale des brevets (4^e session)**
But: Supervision et coordination des activités des Groupes de travail — *Invitations:* Allemagne (Rép. féd.), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique — *Observateurs:* Institut International des Brevets — *Note:* Réunion convoquée conjointement avec le Conseil de l'Europe
- 2 au 6 novembre 1970 (Genève) — Comité d'experts pour l'Arrangement sur la protection des caractères typographiques**
- 23 au 27 novembre 1970 (Genève) — Comité ad hoc mixte sur la Classification internationale des brevets — Groupe de travail V (3^e session)**
But: Supervision de l'application uniforme de la classification — *Invitations:* Allemagne (Rép. féd.), Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Union soviétique — *Note:* Réunion convoquée conjointement avec le Conseil de l'Europe
- 7 et 8 décembre 1970 (Genève) — ICIREPAT — Comité de coordination technique (4^e session)**
- 14 au 18 décembre 1970 (La Haye) — Comité ad hoc mixte sur la Classification internationale des brevets — Groupe de travail temporaire VI**
But: Harmonisation des textes anglais et français — *Note:* Réunion convoquée conjointement avec le Conseil de l'Europe

Réunions d'autres Organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

- 11 au 16 mai 1970 (Paris) — Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) — Comité préparatoire ad hoc pour la révision de la Convention universelle sur le droit d'auteur
- 22 au 27 juin 1970 (Las Palmas) — Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) — XXVII^e Congrès
- 30 juin au 2 juillet 1970 (La Haye) — Institut International des Brevets (IIB) — Conseil d'Administration (103^e session)
- 7 au 9 juillet 1970 (Luxembourg) — Conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets — Groupe de travail IV (2^e session)
- 2 au 5 septembre 1970 (Luxembourg) — Conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets — Groupe de travail II (2^e session)
- 9 au 11 septembre 1970 (Luxembourg) — Conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets — Groupe de travail I (5^e session)
- 21 au 25 septembre 1970 (Amsterdam) — Fédération internationale des auteurs (FIA) — 8^e Congrès
- 6 au 8 octobre 1970 (Luxembourg) — Conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets — Groupe de travail II (3^e session)
- 19 au 24 octobre 1970 (Madrid) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) — Comité exécutif
-